

## Une troisième dose de vaccin disponible dès le 1<sup>er</sup> septembre

30 août 2021

---

À partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'Alberta offrira une troisième dose de vaccin contre la COVID-19 aux Albertains immunovulnérables et aux personnes âgées résidant dans des habitations collectives.

Le gouvernement de l'Alberta a toujours accordé la priorité aux soins offerts aux personnes les plus vulnérables. Ainsi, l'Alberta a été l'une des premières provinces à offrir les vaccins contre la COVID-19 aux personnes âgées vivant dans des habitations collectives et aux Albertains immunodéprimés.

L'administration d'une troisième dose permet de renforcer la protection immunitaire contre la COVID-19 chez les personnes appartenant à ces deux groupes vulnérables.

De plus, une dose additionnelle de vaccin à ARN messager sera offerte aux personnes qui voyageront dans un pays où le vaccin Covishield (AstraZeneca) ou un mélange de vaccins n'est pas accepté.

« Nous demeurons déterminés à protéger les Albertains contre la COVID-19 et la vaccination est le moyen le plus sûr et le plus efficace d'y parvenir. Nos décisions ont toujours été prises à la lumière des plus récentes recherches et puisque les données probantes actuelles montrent que l'administration d'une troisième dose de vaccin a un effet bénéfique chez les personnes immunodéprimées et les aînés résidant dans des habitations collectives, nous sommes heureux de leur offrir la possibilité de recevoir une dose de rappel. »

*Tyler Shandro, ministre de la Santé*

« Les données montrent que des doses de rappel protègent mieux les personnes immunodéprimées et les Albertains plus âgés qui vivent dans des résidences avec services de soutien. Tout comme nous avons pu leur offrir rapidement les vaccins contre la COVID-19 selon un intervalle court de 4 semaines, nous continuerons à protéger tous les Albertains au fur et à mesure que de nouvelles données seront mises à notre disposition. Cependant, le meilleur moyen de se protéger mutuellement est d'avoir le plus grand nombre possible de personnes entièrement immunisées. »

*D<sup>re</sup> Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef*

### Personnes âgées résidant dans des milieux de vie collectifs

Les personnes âgées vivant dans des habitations collectives pourront recevoir leur troisième dose environ cinq mois après leur deuxième dose. Les vaccins seront administrés aux personnes admissibles dans leurs habitations collectives.

### Affections liées à l'immunodépression

Les personnes immunovulnérables suivantes pourront recevoir une troisième dose de vaccin au moins huit semaines après leur deuxième dose :

- Les receveurs de greffe (ex. : organes solides, cellules souches hématopoïétiques);
- Les patients dialysés atteints d'une néphropathie chronique;

- Les personnes en cours de traitement du cancer (chimiothérapie, immunothérapie ou thérapies ciblées), à l'exclusion de celles recevant une hormonothérapie ou une radiothérapie ou subissant une intervention chirurgicale;
- Les personnes prenant certains médicaments pour traiter des maladies auto-immunes, incluant le rituximab, l'ocrelizumab et l'ofatumumab.

## Vaccination de voyage

Les Albertains qui ont reçu deux doses valides de tout vaccin utilisé en Alberta sont considérés comme ayant reçu une série complète de vaccins contre la COVID-19.

Toutefois, certains pays ont indiqué qu'ils refuseraient tout visiteur étranger ayant reçu le vaccin Covishield (AstraZeneca) ou un mélange de vaccins.

Pour cette raison, les personnes qui voyageront dans un pays où le vaccin Covishield (AstraZeneca) ou un mélange de vaccins n'est pas accepté pourront obtenir une dose additionnelle de vaccin à ARN messager au moins 28 jours après leur deuxième dose.

## En bref

- Il y aurait 118 000 personnes admissibles à une troisième dose de vaccin contre la COVID-19, soit parce qu'elles sont atteintes d'une affection liée à l'immunodépression (environ 60 000 Albertains), soit parce qu'elles vivent dans des résidences avec services de soutien (environ 58 000 Albertains).
- À ce jour, 77,9 % des Albertains âgés de 12 ans et plus ont reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 et 69,7 % ont reçu deux doses.
- Les dossiers de vaccination sont disponibles sur [MyHealth Records](#). Les Albertains qui voyagent peuvent également utiliser la copie papier qu'ils ont reçue lors de leur rendez-vous de vaccination.

## Renseignements connexes (en anglais seulement)

- [Prenez rendez-vous pour le vaccin contre la COVID-19](#)

## Demandes de renseignements des médias

[Steve Buick](#)

780 288-1735

Attaché de presse principal, Santé